



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4041301

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 6819
N/REF : 7/04/2024 0H40 C:025518 I:17713
V/REF : Contrat N°006819 du 07/03/2008

SDC 'Résidence Hévea'
C/O REGIE Dervault-Andrieux
By Géraldine ANDRIEUX
55 AVENUE MARECHAL DE SAXE
69003 LYON

V/REF.IMM. 2919
IMMEUBLE : RESIDENCE HEVEA
19 RUE DU LAC
8 RUE DE LA RIZE
69003 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Avril 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 19 - POMPE DE RELEVAGE A COTE DU GARAGES N 81
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme G. ANDRIEUX

CONTROLE ET ENTRETIEN DE LA POMPE DE RELEVAGE
2 FOIS L'AN.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Avril de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1'}{ICHT-revTS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/04/2024

Prix de base du contrat : 214,31

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 11/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 12/2023 Valeur : 137,6

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 1 pompe(s) de relevage	2/AN	282,67	282,67



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4041301

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	282,67
T.V.A. a 10,00%	28,26
TOTAL T.T.C.En EURO	310,93

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.